



à la une



Un terrible attentat contre le professeur Samuel Paty

Le 16 octobre, un terrible événement a eu lieu : un professeur d'histoire-géographie a été tué en sortant du collège où il enseignait. Samuel Paty n'a pas été tué au hasard : il a été attaqué parce qu'il avait donné un cours qui n'avait pas plu à certaines personnes.

En classe, le professeur voulait expliquer à ses élèves ce qu'est la **liberté d'expression**. En effet, le droit pour tous les citoyens et citoyennes de dire ce qu'ils pensent fait partie des valeurs de la République. Par exemple, même si on n'est pas d'accord avec le président de la République, on a le droit de le dire et de l'écrire : c'est ça, la liberté d'expression.

Cette liberté a quand même des limites : il y a des règles pour protéger les personnes des insultes blessantes ou des paroles qui entraînent d'autres personnes à être violentes (on t'explique la naissance de la liberté d'expression et ses limites dans « le sais-tu ? »).

C'est grâce à la liberté d'expression que les journalistes et les dessinateurs ont le droit de faire des **caricatures**, même si les dessins se moquent de personnes importantes comme des ministres ou des personnages religieux. Pour réfléchir sur ce sujet avec ses élèves, Samuel Paty leur a parlé du journal *Charlie Hebdo*. Dans ce journal, les dessinateurs se moquent souvent des différentes religions. Ils ont par exemple fait des dessins de Mahomet, la personne la plus importante dans la religion musulmane. Des terroristes, des personnes qui utilisent la violence et la terreur pour imposer leurs idées, n'ont pas supporté ces dessins. Ils ont tué plusieurs journalistes : ce sont les **attentats de Charlie Hebdo** de janvier 2015.

Dans son cours, Samuel Paty a montré ces caricatures pour expliquer ce qu'il s'était passé en janvier 2015 et pour enseigner aux élèves que la liberté d'expression est un droit. Ce droit est inscrit dans un document très important qui a été rédigé après la Seconde Guerre mondiale, en 1948 : La Déclaration universelle des droits de l'homme. Il concerne tous les pays du monde mais n'est pas forcément respecté partout. On a le droit de prendre la parole en public, de s'exprimer librement et de donner un avis sur telle ou telle chose. On a aussi le droit de ne pas aimer les dessins de *Charlie Hebdo* et de ne pas acheter le journal, mais on n'a pas le droit d'empêcher des journalistes de faire ces dessins et surtout pas de les tuer pour cela.

Pour certains parents d'élèves, le professeur a fait une erreur en montrant ces images. Pourtant, la liberté d'expression fait partie du programme d'éducation civique au collège. Elle est souvent expliquée en cours d'histoire-géographie. Certaines personnes en colère ont utilisé les réseaux sociaux pour insulter Samuel Paty. Elles ont publié des vidéos et des textes insultants pour faire grandir la haine d'autres personnes contre ce professeur. Cela s'appelle « l'incitation à la haine » et c'est interdit par la loi. C'est comme cela que certaines personnes se sont mises à détester Samuel Paty alors qu'elles ne le connaissaient même pas. Malheureusement, un jeune homme est passé à l'action et l'a tué avec un couteau.

Cet acte est très choquant car en tuant ce professeur, le terroriste a voulu faire peur à tout le monde et empêcher la liberté d'expression. Le président Emmanuel Macron est tout de suite intervenu en disant que le gouvernement allait agir contre les terroristes et que « la peur devait changer de camp ». Des hommages ont été rendus à Samuel Paty qui a été tué parce qu'il avait fait son métier : aider ses élèves à comprendre l'actualité, à réfléchir et à avoir leur propre opinion.

La discut'minute



Le droit de parler, écrire, dessiner !

P'tite Marianne : T'as vu ce qui est arrivé à un professeur ?

Sarah : Oui, j'en ai entendu parler aux informations. C'est horrible !

P'tite Marianne : Moi, je comprends pas : pourquoi il a été tué ?!

Sarah : Il a juste fait un cours sur la liberté d'expression. En septembre, la maîtresse nous a parlé du procès des attentats de *Charlie Hebdo* qui commençait. Elle nous a parlé de la liberté d'expression : en fait, c'est la liberté des dessinateurs et des journalistes de dessiner et de dire ce qu'ils veulent.

P'tite Marianne : Ils ont le droit de dire tout ce qu'ils veulent ? Vraiment tout ?

Sarah : Y'a quand même des règles ! Tu n'as pas le droit, par exemple, de dire des choses racistes, sexistes ou qui se moquent des personnes homosexuelles dans ton journal. Sinon, c'est puni par la loi.

P'tite Marianne : Mais si, par exemple, tu n'es pas d'accord avec le président, t'as le droit de le dire ?

Sarah : Oui ! Si un journaliste trouve que le président a fait de mauvais choix, il a carrément le droit de le dire ! C'est parce qu'en France on vit en démocratie ! Dans d'autres pays où la liberté d'expression n'existe pas, des journalistes peuvent être emprisonnés juste parce qu'ils disent qu'ils ne sont pas d'accord avec le président.

P'tite Marianne : Ah ouais, ça craint. C'est pour ça qu'il faut la défendre, la liberté d'expression ! Mais cette histoire ça me fait peur quand même. Tu crois que la même chose pourrait arriver à la maîtresse ?

Sarah : Mais non, faut pas avoir peur ! En fait, la plupart des gens sont pour la liberté d'expression. Très peu de personnes pensent qu'il faut empêcher d'autres personnes de parler, d'écrire ou de dessiner. T'imagines, c'est quand même ouf de croire qu'on a le droit de tuer des gens parce qu'on n'est pas d'accord avec eux !

P'tite Marianne : Moi, quand je suis pas d'accord, je le dis et c'est tout !

Sarah : Et oui, c'est ta liberté d'expression ! Tu sais, ce soir, on va allumer des bougies avec Maman en hommage au professeur. Tu voudrais venir avec nous ?

P'tite Marianne : OK, on va faire briller le feu ! Mais attention, avant le couvre-feu !

À suivre de près



Contre le sexisme, les garçons en jupe !

Comme dans les lycées français, la tenue des filles a provoqué le débat au Québec, une région francophone du Canada. « Jupes trop courtes » ou « bretelles spaghettis », certaines tenues ont été interdites à l'école, ce qui a fait réagir les filles... mais aussi les garçons ! En effet, en soutien à leurs camarades filles, des garçons ont décidé de venir à l'école en jupe ! L'objectif,

c'est de montrer que tout le monde, fille ou garçon, a le droit de s'habiller comme il veut et d'être respecté, en jogging ou en mini-jupe ! « Ce n'est pas la longueur de leur jupe qui devrait décider de si les garçons sont aptes à écouter en classe » a dit l'un d'eux sur Instagram. Ces garçons veulent aussi lutter contre le sexisme, c'est-à-dire le fait de faire constamment des remarques aux filles sur leur corps, de penser que les garçons valent plus que les filles ou encore d'avoir des comportements qui empêchent les filles de se sentir libres. En jupe contre le sexisme, une idée rigolote et efficace !



Maitane, 19 ans, prête pour la NASA !

Elle a 19 ans et déjà des milliers d'idées en tête ! Maitane vit au pays basque espagnol. Elle est passionnée de sciences et a déjà inventé sa première machine. Le but de sa super invention ? Lutter contre le gaspillage alimentaire. Maitane a découvert que les aliments se conservent plus longtemps lorsqu'on envoie de toutes petites décharges électriques dans

l'air du récipient. Normalement, au bout de quelques jours, des microbes naissent dans la nourriture et se développent : c'est ce qui crée le moisi et les mauvaises odeurs. Mais si on ajoute de l'électricité dans l'air, cela tue les microbes ! Les aliments se conservent donc plus longtemps. Maitane a reçu de nombreux prix et ne compte pas s'arrêter là ! Elle a même été contactée par des personnes de la NASA, l'agence spatiale américaine. De quoi avoir des étoiles plein les yeux !

Le sais-tu ?



Sais-tu quand est née la liberté d'expression ?

En France, la liberté d'expression est inscrite dans la loi en 1789, grâce à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En effet, ce texte dit que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. ». En 1881, la loi sur la liberté de la presse a renforcé la liberté d'expression. On a le droit de se moquer de toutes les religions et d'exprimer ses opinions, dans le respect des autres, même quand cela déplaît. Dans certains pays, il est interdit de se moquer des religions ou des personnages religieux : on appelle alors cela un **blasphème**. En France, le blasphème n'existe pas dans la loi. La liberté d'expression a tout de même des limites : on peut se moquer des religions mais on n'a pas le droit d'insulter quelqu'un en raison de sa religion, de ses croyances, de sa couleur de peau ou de son orientation sexuelle, par exemple. C'est une injure et c'est puni par la loi.

Le mot de la semaine

Liberté d'expression : c'est le fait de pouvoir penser, écrire, dire ou publier ses propres opinions sur n'importe quel sujet, dans le respect de la loi.

En anglais, on dit : « freedom of speech »

Le débat

On parle de la liberté d'expression

Selon toi, pourquoi est-ce important de défendre la liberté d'expression ?



Un programme
leo lagrange
FÉDÉRATION

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !

